

Les Infos de Base

mercredi 23 février 2011
volume 14, numéro 8
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 4 Changement de la nomenclature des divisions des lois
- Du nouveau dans *Accès Légal : Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 23 février 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 février 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 23 février 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 7 du 19 février 2011.

Tous les règlements sous A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 23 février 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 19 février 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie

III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 3 du 2 février 2011. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 13 et 18 entrées en vigueur au 2 février 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 février 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 22 décembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 janvier 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 14 février 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 janvier 2011 et contient maintenant quelque 7 746 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 janvier 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 janvier 2011.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics, L.Q. **2011, c. 1**.

Entrée en vigueur de la loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission des lésions professionnelles, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 2.1.1], a. 15.

Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission des lésions professionnelles, D. 90-2011 du 09-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 830, a. 1.

Règlement sur l'arrondissement des tarifs, [R.R.Q., c. **A-6.001**, r. 0.1], a. 1.

Avis d'indexation des tarifs exigibles, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 219.

Règlement relatif aux honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation du ministère du Revenu, [R.R.Q., c. **A-6.01**, r. 3], aa. 2, 3.

Avis d'indexation à compter du 1^{er} janvier 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 219.

Règlement sur l'exercice de la profession de psychologue en société, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 80-2011 du 09-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 825], nouveau.

Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission des relations du travail, [R.R.Q., c. **C-27**, r. 6], a. 14.

Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission des relations du travail, D. 89-2011 du 09-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 829, a. 1.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1], aa. 7.1, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, D. 77-2011 du 09-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 821, aa. 1, 2.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 2], aa. 10.1, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, D. 76-2011 du 09-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 816, aa. 1, 2.

Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec, [R.R.Q., c. **J-3**, r. 2], a. 15.

Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec, D. 79-2011 du 09-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 825, a. 1.

Règlement sur le taux de remboursement par l'employeur des coûts reliés à une conciliation ou une enquête en matière de déontologie policière, [R.R.Q., c. **P-13.1**, r. 8], aa. 1, 2.

Avis d'indexation des tarifs exigibles en vertu de la Loi sur la sur la police, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 218.

Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des régisseurs de la Régie du logement, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 5.1], a. 15.

Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des régisseurs de la Régie du logement, D. 67-2011 du 09-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 815, a. 1.

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, R.R.Q., 1981, c. **T-1**, r. 1, a. 50.0.7R1.

Avis d'indexation à compter du 1^{er} janvier 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 219.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. **I-5**, aa. 6, 11.

Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens, L.C. 2010, ch. 18, aa. 2, 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur l'aéronautique, L.R.C. 1985, ch. **A-2**.

Règlement de l'aviation canadien, DORS/96-433, ann. II de la sous-partie 3 de la partie I, aa. 602.13, 602.150.

Règlement modifiant le Règlement de l'aviation canadien (Parties I et VI), DORS/2010-304 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2582, aa. 1-3.

Loi sur la commercialisation des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **A-6**.

Ordonnance sur les droits de commercialisation des porcs de l'Ontario sur les marchés interprovincial et international, DORS/96-440, a. 5.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les droits de commercialisation des porcs de l'Ontario sur les marchés interprovincial et international, DORS/2010-280 du 01-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2422, a. 1.

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-3**.

Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les exigences en matière de données et de systèmes, DORS/2010-292 du 08-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2463, nouveau.

Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada concernant les pratiques justifiant des augmentations de prime, DORS/94-142, a. 2.

Règlement administratif modifiant le Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada concernant les pratiques justifiant des augmentations de prime, DORS/2010-293 du 08-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2471, a. 1.

Régime de pensions du Canada, L.R.C. 1985, ch. C-8.

Règlement sur le Régime de pensions du Canada, C.R.C., ch. 385, aa. 78.3, 78.4.

Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de pensions du Canada, DORS/2010-300 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2558, a. 1.

Loi sur la Société canadienne des postes, L.R.C. 1985, ch. C-10.

Règlement sur les droits postaux de services spéciaux, C.R.C., ch. 1296, aa. 6, titre de la partie VIII, 22, 23, 25, intertitre précédant l'article 26, 26, ann. VIII.

Règlement modifiant le Règlement sur les droits postaux de services spéciaux, DORS/2010-287 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2445, aa. 1-8.

Règlement sur les envois tombés en rebut et les envois réexpédiés, C.R.C., ch. 1298, aa. 10, 12.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, DORS/2010-289 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2452, aa. 4, 5.

Règlement sur les boîtes aux lettres, DORS/83-743, aa. 16, ann. III.

Règlement modifiant le Règlement sur les boîtes aux lettres, DORS/2010-288 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2449, aa. 1-5.

Règlement sur les envois de la poste aux lettres du régime postal international, DORS/83-807, aa. 4, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur les envois de la poste aux lettres du régime postal international, DORS/2010-286 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2441, aa. 1, 2.

Règlement sur l'interruption du service postal, DORS/87-259, aa. 1.1, 5.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, DORS/2010-289 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2452, aa. 2, 3.

Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/88-430, aa. 7, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/2010-281 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2423, aa. 1-4.

Règlement sur les objets inadmissibles, DORS/90-10, annexe.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, DORS/2010-289 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2452, a. 1.

Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. 1985, ch. C-44.

Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (2001), DORS/2001-512, aa. 70-72.

Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (2001), DORS/2010-305 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2585, aa. 1-4.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46.

Ordonnance acceptant la recommandation du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pour que chaque entité inscrite au Règlement établissant une liste d'entités au 23 juillet 2010 demeure inscrite, TR/2010-90 du 22-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2592, nouveau.

Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1.

Règlement sur les marchandises contrôlées, DORS/2001-32, intertitre précédant l'article 4, aa. 4-6, 10, 15, 20-22.

Règlement modifiant le Règlement sur les marchandises contrôlées, DORS/2010-303 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2579, aa. 1-6.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. F-11.

Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/96-332, aa. 76.01, 76.04, 76.041, 76.06, 76.09, 76.1, 76.12, 76.13, 76.19, 76.3, 76.31-76.45.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2010-301 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2565, aa. 1-9.

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. H-3.

Règlement sur les produits dangereux (jouets), C.R.C., ch. 931, a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (jouets), DORS/2010-299 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2557, a. 1.

Loi sur le pilotage, L.R.C. 1985, ch. P-14.

Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/85-583, aa. 2 (F), 6, 8, 10, 13.2, 15-17, ann. 2-8.

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'Administration de pilotage du Pacifique, DORS/2010-294 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2473, aa. 1-14.

Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides, DORS/2001-84, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Laurentides, DORS/2010-295 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2482, a. 1.

Loi sur la pension de la fonction publique, L.R.C. 1985, ch. P-36.

Règlement sur la cession de l'hôpital de Watson Lake, DORS/2010-290 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2455, nouveau.

Règlement sur la cession de secteurs du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, DORS/2010-291 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2459, nouveau.

Loi sur la santé des animaux, L.C. 1990, ch. 21.

Règlement sur la santé des animaux, C.R.C., ch. 296, aa. 8, 100, 101, 190, 196-202, ann. III, VII, VIII.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux, DORS/2010-296 du 10-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2500, aa. 1-3, 5-7.

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. 45.

Règlement sur la protection de l'actif (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/92-350, a. 8.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Finances), DORS/2010-285 du 03-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2439, a. 5.

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46.

Règlement sur la protection de l'actif (banques), DORS/92-352, a. 8.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Finances), DORS/2010-285 du 03-12-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2439, a. 1.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47.

Règlement sur la protection de l'actif (sociétés d'assurances), DORS/92-353, a. 8.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Finances), DORS/2010-285 du 03-12-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2439, a. 3.

Règlement sur la protection de l'actif (sociétés de secours mutuels), DORS/94-81, a. 8.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Finances), DORS/2010-285 du 03-12-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2439, a. 4.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. 48.

Règlement sur la protection de l'actif (associations coopératives de crédit), DORS/92-354, a. 8.

Règlement correctif visant certains règlements (ministère des Finances), DORS/2010-285 du 03-12-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2439, a. 2.

Loi sur les contraventions, L.C. 1992, ch. 47.

Règlement sur l'application de certaines lois provinciales, DORS/96-312, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur l'application de certaines lois provinciales, DORS/2010-302 du 10-12-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2575, aa. 1, 2.

Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, L.C. 2005, ch. 9.

Règlement sur l'utilisation du fonds de bonification du crédit, DORS/2010-282 du 03-12-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2430, nouveau.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret concernant le versement de paiements à titre gracieux à l'égard des essais d'herbicides non homologués utilisés par l'armée américaine, notamment l'agent orange, à la base des Forces canadiennes Gagetown, TR/2007-87, aa. 2, 4, 5.

Décret modifiant le Décret concernant le versement de paiements à titre gracieux à l'égard des essais d'herbicides non homologués utilisés par l'armée américaine, notamment l'agent orange, à la base des Forces canadiennes Gagetown, TR/2010-96 du 22-12-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2604, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Changement de la nomenclature des divisions des lois

Comme vous le savez, l'ancien système juridique québécois des Lois Refondues a été remplacé. Pour nous adapter à cette nouvelle réalité, la section « LOIS NON REFONDUES » présente à la fin de la table des matières de l'*Infobase Lois du Québec* a été remplacée par trois nouvelles sections nommées « 19XX », « 200X » et « 201X ».

Les lois auxquelles le ministère de la Justice n'attribuera pas de numéro alphanumérique y seront conservées dans l'ordre de leur loi annuelle.

Des sections similaires ont été créées dans notre *Infobase Règlements du Québec* ainsi que dans les versions anglaises des *Statutes of Québec Infobase* et *Regulations of Québec Infobase*.

Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion
Édition électronique de Gaudet éditeur ltée
Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil),

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi !

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.